



LES ZONES A RISQUES

Un concept important mis en avant par la **norme NF S 90-351** est celui des zones à risques. Par définition, une zone à risque de biocontamination est un lieu défini et délimité dans lequel les sujets et/ou les produits sont particulièrement vulnérables aux particules viables ou inertes.

Ainsi, nous trouvons 4 niveaux de zones à risques en fonction du risque d'infection :

Zone à risque 4 : très haut risque infectieux

Zone à risque 3 : haut risque infectieux

Zone à risque 2 : risque infectieux moyen

Zone à risque 1 : risque nul

Dans la pratique, pour chaque projet en conception (neuf ou rénovation), une analyse des risques pour chaque zone doit être effectuée afin d'attribuer à chacune un niveau de risque en fonction de critères que seul l'utilisateur maîtrise (type d'actes médicaux pratiqués, sensibilité du patient ou du produit exposé...).

Objectifs				Moyens	
Hors présence humaine et en présence d'équipements immobiliers				Régime d'écoulement de l'air de la zone à protéger	Taux de renouvellement de l'air de la salle
Désignation de la zone	Classe particulière de la zone à protéger	Niveau cible de classe de cinétique de décontamination particulière à 0,5 µm	Niveau cible de classe de bactériologique de la zone à protéger		
Zone 4	ISO 5	CP 10	B 10	Flux unidirectionnel	> 50 vol/H
Zone 3	ISO 7	CP 20	B 10	Flux unidirectionnel ou non unidirectionnel	Entre 25 et 30 vol/H
Zone 2	ISO 8	CP 20	B 100	Flux non unidirectionnel	Entre 15 et 20 vol/H
Zone 1	Locaux non spécifiques			—	—